



Commune de Criel sur Mer

**Délibération n° 20240313.13**  
**Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2025-2030**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du :**

**13 mars 2025**

Date de la convocation :

7 mars 2025

Date d'affichage :

7 mars 2025

**Nombre de membres :**

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq le treize mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :

Claudine Pariche (pouvoir donné à Alain Trouessin), Isabelle Hochart (pouvoir donné à Eric Pruvost), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Guillaume Debeaurain (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguét), Elodie Lemaigre (pouvoir donné à Martine Touzain), Brigitte Leborgne (pouvoir donné à Maurice Petit), Xavier Leconte (pouvoir donné à Patrick Lamy).

Absent excusé sans pouvoir : Marc Jourdain

Absent non excusé : Christian Adam

Madame Martine Touzain a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de l'environnement ;
- les délibérations du Conseil Municipal n°2020-09-32 en date du 22 septembre 2020 et n°2020-12-37-7 en date du 17 décembre 2020 validant le projet de Contrat de Territoire « Eau et Climat » - le CTEC du SAGE de la Vallée de l'Yères 2021-2024 ;
- le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) institué par la loi sur l'eau de 1992 ;

**Considérant que :**

- dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité, période 2025-2030, l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, à la préservation des ressources en eau potable, à la reconquête des milieux, à la biodiversité associée et à l'adaptation au changement climatique.
- l'objectif du CTEC du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Vallée de l'Yères est d'adapter le territoire aux changements climatiques et vise à l'atteinte du bon état des eaux, à la préservation de la ressource en eau et à la biodiversité.
- les enjeux sont les suivants :
  - ° préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée
  - ° limiter l'érosion et les ruissellements
  - ° protéger la ressource eau potable tant en qualité qu'en quantité
  - ° diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles
  - ° communiquer et sensibiliser la population à ces enjeux
- ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux « eau » de leur territoire. Les maîtres d'ouvrage signataires du contrat s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites, identifiées comme prioritaires, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d'acteurs importants au regard des enjeux du contrat. Et l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

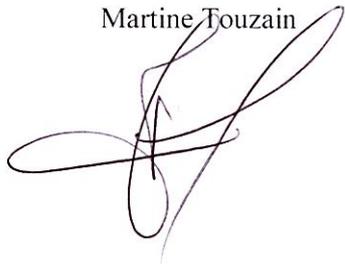
Le programme d'actions prévisionnelles de ce contrat pour les actions concernant Criel-sur-Mer s'établit ainsi :

thématique	Sous-thématique	Action du CTEC	Maître d'ouvrage	Lieu	Objectifs à atteindre
1. Préserver la biodiversité	1.1 Restaurer la continuité écologique (D70, D75, D16, D76, D53, D69)	Restauration du cours d'eau sur le site de Chantereine, réouverture du cours d'eau actuellement canalisé et restauration de la ZH environnante (0,5 ha de ZH et 200 ml d'ouverture du cours d'eau)	Commune de Criel-sur-Mer	site de Chantereine	reprogrammation des travaux : reconnexion du cours d'eau canalisé et busé à l'Yères après réouverture et reconnexion latérale à la ZH, restauration des fonctionnalités du milieu
	1.2 Protéger les habitats et leurs espèces (Protéger et restaurer les ZH - D69, D72)	Acquisition foncière littorale, action connexe à la reconnexion de l'Yères à la mer, création de nouvelles mares en vue d'anticiper les évolutions en matière de biodiversité associées aux changements climatiques des prés salés.	SMBVY/ Commune de Criel-sur-Mer	Criel sur Mer	3 sites envisagés pour la création de mare refuge par anticipation de la salinisation des milieux (mares) de la basse vallée de l'Yères
2. Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux	2.1 : Limiter les ruissellements urbains (D4-5, D8-10, D11, D69)	Etude globale gestion des EP intégrés, à la source et programme de désimperméabilisation	Commune de Criel-sur-Mer	Etude sur le site autour de la mairie (place du Général de Gaulle, espace vert devant la mairie et site ZH attenant jusqu'à la rue de la libération	recrutement AMO et Moe ainsi que réalisation de l'étude globale sur le site visé + intégration d'une première tranche travaux dans la programmation sur les 6 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le programme d'actions territorialisées proposé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2025-2030, la programmation de ces actions ainsi que leurs montants et échéances ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat CTEC avec l'agence de l'Eau Seine Normandie ainsi que les autres maîtrises d'ouvrage, et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre, tels que les demandes de subventions ;
- de charger le président du SAGE à procéder à toutes les démarches et formalités nécessaires découlant de cette décision et à signer tout document afférent à ce projet,

La Secrétaire de séance  
Martine Touzain




Le Maire  
Alain Trouessin



Acte transmis au représentant de l'état le 19 MARS 2025  
Publié le 19 MARS 2025